

« Pierre Chenevier est tisseur, marié à une veloutière et père de quatre garçons. Au moment de sa condamnation, il vit et travaille à Lyon, 10 rue d'Ivry, et ceux qui ont fait le voyage en Métropole ont eu la surprise de voir que son ancien atelier est devenu le Musée des canuts. Malheureusement, nous n'avons aucune photo de lui, ni de Marie, son épouse. La seule chose

que nous sachions est qu'il est grand, environ 1m80, et costaud. Ses fils lui ressemblent beaucoup, paraît-il. » Josiane, Jozette et Nellita ont de grands classeurs face à elles. Les lettres, les photos, les documents officiels, toute la vie de la famille est photocopiée, répertoriée et continue d'être alimentée, au gré des nouvelles informations glanées. « Il passe son temps à voler, c'est un multirécidiviste.

Sa toute première condamnation en 1856 est un outrage à la pudeur. Il écope d'une peine de vingt-cinq francs. Puis viennent les choses sérieuses, le voilà plusieurs fois condamné pour vol, abus de confiance, recel et complicité. Ses séjours en prison sont nombreux. *A priori*, c'est lui le chef de bande. Même quand il ne prend pas directement part au vol, le butin se retrouve chez lui. Les virées

sont bien rodées : quand les victimes se défendent, un pigeon est là pour les poignarder ! Pierre, lui, ne se salit pas les mains. »

Le 22 novembre 1866, il est condamné par la cour d'assises de Lyon à dix ans de travaux forcés pour complicité de six vols qualifiés.

Arrivé par la *Sibyllie* en mai 1870, Pierre Chenevier tente de s'assagir. Jozette tient entre ses mains une feuille à la belle écriture cursive. « Il envoie une lettre magnifique à sa femme. Il doit être instruit, car les tournures de phrases sont recherchées, même si l'orthographe laisse à désirer. Il m'a fallu des heures pour

déchiffrer les deux pages où il explique à Marie qu'il est employé comme jardinier chez le major de l'hôpital, que sa conduite est irréprochable et qu'il essaie de ne pas se faire punir. »

UNE VIE RANGÉE ?

« Il lui vante les mérites de la vie ici et lui promet des lendemains heureux grâce à la concession qui lui est promise. Il fait même une sorte de liste de courses, lui demandant de le rejoindre au plus vite et d'apporter du fil de fer, des clous, des graines de toutes sortes. Cette lettre est émouvante, on le sent sincère et enclin à repartir du bon pied. En tout, Marie va écrire onze lettres au préfet et au ministre, mais il est évident que ce n'est pas elle qui écrit, elle est illettrée. Et à chaque courrier, l'écriture est différente. Elle finit par le rejoindre en 1872 par la *Danaë*. La famille s'installe donc sur une concession à la Tarodière, à Bourail, en 1873. Il est écrit dans les lettres de recommandation pour le passage de Marie que c'est une femme courageuse et travailleuse.

Tout a l'air de bien se passer, jusqu'en 1885... Avec notre bagnard, nous allons de surprise en surprise ! Il est arrêté avec le dénommé Lestepeur et condamné à cinq ans de réclusion par le conseil de guerre de Nouméa pour avoir prêté assistance à deux évadés du pénitencier de Bourail en les soustrayant aux recherches et il a recélé le produit de leurs vols. »

« Il ne sort de prison qu'un an à peine avant le décès de son épouse et est de nouveau condamné à quinze jours d'emprisonnement en juin 1890, toujours pour complicité de vol par recel. Il finit par redevenir paysan, jusqu'à sa mort en 1894, quelques mois avant le mariage de son fils aîné Joanny, avec Amélie Amacque, une jeune métisse originaire des Nouvelles Hébrides, mais élevée à l'orphelinat des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, à Koné. Ensemble ils auront douze enfants. Joanny a alors presque 40 ans et il est déjà un petit mineur reconnu. »

« Joanny commence par être prospecteur pour un patron, dans le chrome et le gypse,

« C'est lui le chef de bande, même quand il ne prend pas directement part au vol, le butin se retrouve chez lui. »



Josiane Courtot (à gauche) et Jozette Chenevier, arrière-petite-fille du forçat. Au centre Nellita Chenevier, son arrière-arrière-petite-fille.